

These are, perhaps, curiosities rather than serious weakness. What is less easy to accept are the imbalances which stem directly from editorial policy. It is all very laudable in such a work as this to put the emphasis on economic and social history, but to allot only fifty-four pages for the political history of both North and South in the later seventeenth century - a period not without its interest - is surely going a little too far. There is room for little more than potted conventional history, enlivened by enough insight to make us regret what might have been had the authors been allowed just a little more space. Also giving a bare twenty-one pages to protestantism in the North is distinctly restricting. Catholicism in North and South has rather more breathing space with some eighty-six pages.

These are drawbacks which one hopes will appear less glaring when the series is complete, but there are more positive things to be said. The section on economic and social history is on the whole a success and forms a good introduction to the results of recent research in this area. Despite the restrictions of space, the section on political history is a sound and useful survey; and the final section on religious history, although rather too uneven to be fully satisfactory, is packed with information, and reflects the fruits of much recent scholarship. This volume should be a useful introduction and reference work for the subjects covered, particularly as the bibliographies would appear to be uniformly good.

The book is well-produced, the illustrations are profuse, attractive, and relate helpfully to the text.

J.L. Price

R. Darquenne, *La dette publique belge de 1790 à 1830: le cas du Hainaut* (Collection histoire Pro Civitate, LV; Brussel: Crédit communal de Belgique, 1978, 193 blz., BF300,-).

L'étude du Docteur Darquenne sur la dette publique belge de 1790 à 1830 se fonde sur des sources de première main, dont la pièce maîtresse est le Fonds de l'ancienne dette constituée et de l'arriéré des Pays-Bas (A.G.R.);

La liquidation de la dette des Pays-Bas autrichiens se déroule sur deux plans: à l'intérieur, par les lois édictées par les occupants français et hollandais; sur la scène diplomatique, par les négociations entre l'Autriche, la France et la Hollande. Seul le premier aspect de la question est abordé par l'auteur qui examine la législation française, puis hollandaise, et son application dans les départements réunis. Le travail s'avère ardu. Les difficultés financières de la République, puis de l'Empire, les dévaluations monétaires, les mutations institutionnelles malgré une pérennité de l'ancien régime dans les mentalités, rendent la situation des anciens Pays-Bas autrichiens extrêmement complexe. L'auteur, qui dépouille depuis de nombreuses années aux Archives de l'Etat de Mons l'important Fonds français et hollandais, tente de rendre moins aride cette matière difficile en l'illustrant et l'explicitant par de nombreux exemples s'inspirant du cas spécifique du Hainaut.

Au moment de leur annexion par la France, les régions conquises se trouvent dans une situation sensiblement différente de celle-ci; non touchées par les lois antérieures à 1797, les communes ont gardé leur autonomie et leur patrimoine intacts, alors que les municipalités françaises ont perdu toute latitude administrative et financière et vu leurs biens liquides à la faveur de la révolution.

La première législation importante touchant la Belgique (loi du 9 vendémiaire an VI) divise la dette publique en deux parties, créant le tiers consolidé inscrit au grand livre de la det-

te publique et les deux autres tiers convertis en bons qui, pendant très peu de temps, pourront servir à des achats de biens nationaux car ces opérations coïncident avec le moment où l'on essaie d'accélérer la vente de ces derniers.

Les dettes belge et hennuyère, évaluées grâce à une série de sources concordantes, se révèlent, par habitant, à la fin de l'ancien régime, beaucoup moins lourdes que celles qui pèsent sur la France. Elles vont toutefois doubler avec les troubles révolutionnaires. On peut se demander, à ce propos, pourquoi le Docteur Darquenne juge bon, pour une époque où cela n'a guère de signification, de répartir la dette belge entre le Sud du pays (Wallonie actuelle) et le Nord (Flandre) et pourquoi il situe le Brabant bilingue dans cette dernière partie de la Belgique.

La France adopte une attitude discriminatoire à l'égard des Belges, refusant notamment de reconnaître les dettes antérieures à l'annexion. Une procédure extrêmement compliquée et onéreuse lèse également fortement les créanciers et, selon l'auteur, en raison de la lenteur à rentrer dans leurs fonds, les Belges se trouveront souvent éliminés dans la compétition pour l'achat de domaines nationaux. D'autres, sources de mécontentement s'y ajoutent, provoquant une hostilité croissante contre le nouveau régime: les différentes banqueroutes des bons 2/3, P emprunt forcé, la résurrection des impôts indirects, le vote de la conscription, une politique de plus en plus radicale à l'égard du clergé...

Durant toute la période française, la politique financière de l'Etat visera essentiellement à alléger la dette nationale au détriment des villes et des communes. Celles-ci conservent non seulement le fardeau de leurs dettes, mais se voient contraintes par une loi de 1813 de vendre leurs biens dont le produit sera, en grande partie, destiné à éponger le déficit de l'Etat français. Le surplus, largement compensé par des charges nouvelles, ne permettra pas d'éteindre la dette municipale.

Cette question ne sera réglée que par le gouvernement hollandais. Ce dernier fait preuve, vis-à-vis des communes d'une souplesse qui contraste avec la sévérité de l'administration française. Sur le plan politique, les communes se voient accorder un véritable pouvoir délibérant et, si leur gestion reste soumise à une surveillance, celle-ci est efficace. Comme les Français, les Hollandais se montrent soucieux de limiter la dette de l'Etat au détriment de celle des communes mais de nouvelles ventes de biens communaux, les défrichements, une meilleure rentabilité des propriétés publiques ... augmentent les revenus municipaux, permettent d'assainir les finances communales. Les sommes excédentaires servent à promouvoir l'enseignement primaire, complètement négligé par les Français. Quant à la dette de l'Etat proprement dite, la partie constituée dès l'ancien régime fera encore l'objet de conventions internationales en 1842.

Au-delà de son approche purement financière, l'étude de M. Darquenne suscite de l'intérêt sur d'autres plans: l'importance respective de la fortune foncière et mobilière dans nos régions, l'incidence des diverses législations sur la vente des domaines nationaux et, sur le plan social enfin, des problèmes extrêmement épineux tels que l'éventuelle éviction des pauvres indûment installés sur les biens communaux ou 'waressaix'.

Jacqueline Rassel-Lebrun

V. Janssens, *De Belgische frank. Anderhalve eeuw geldgeschiedenis* (Antwerpen-Amsterdam: Standaard-Uitgeverij, 1975, 456 blz., BF680,-, ISBN 90 02 13428 2).

Sinds hij in 1955 bij professor H. van Werveke promoveerde tot doctor in de geschiedenis